

3

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.



1884.

QUARANTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1884

UN DENIER GANTOIS INÉDIT

DE

LA FIN DU XI^e SIÈCLE.

Une épave de la trouvaille d'Erweteghem, après s'être égarée pendant quatre années (1), est enfin entrée dans ma collection ; mais quelle épave et quel bonheur que celle-ci n'ait pas été anéantie en s'engouffrant dans le creuset d'un orfèvre !

Il s'agit d'un denier frappé à Gand, dans les dernières années du xi^e siècle ou tout au commencement du xii^e siècle ; nous verrons tantôt à quel comte de Flandre il faut l'attribuer ; voici d'abord sa description :

M — O — T — A ou N — O — T — A. — Croix aux branches terminées par des croisettes coupant la légende. Entre les bras de la croix, séparées de la légende par un cercle pointillé, les lettres : G — A — N — D.

Rev. ✠ MONETAS. — Croix cantonnée de quatre

(1) La trouvaille d'Erweteghem fut faite en 1879.

annelets rattachés au centre et séparée de la légende par un cercle pointillé.

(Arg. — Diam. : 15 mill. — Poids : 5 décigr.)



Ce denier inédit, se présentant si à-propos pour remplir la lacune fâcheuse qui existe dans la série des monnaies gantoises, entre les règnes de Baudouin IV le Barbu (989-1036) et de Philippe d'Alsace (1168-1191), provient, avons-nous dit, de la trouvaille d'Erweteghem ; les raisons suivantes nous permettent d'affirmer ce fait avec certitude.

D'abord, la pièce a été rencontrée à une faible distance du village d'Erweteghem ; puis elle était accompagnée d'un denier attribué par certains numismates à Bondues ⁽¹⁾ et sans aucun doute échappé du vase renfermant le trésor précité ; enfin le caractère général de la pièce, la couleur et l'oxydation de l'argent trahissent hautement l'origine de notre monnaie.

Or, la plus ancienne pièce ⁽²⁾ du trésor d'Erweteghem est un penny frappé dans les premières années du règne du roi d'Angleterre, Henri 1^{er} (1100-1135), tandis qu'un

⁽¹⁾ Voir *Revue belge de numismatique*, 1880, pl. XVII, n° 9.

⁽²⁾ Nous parlons des pièces de ce trésor qui ont été décrites, puisque, nous le verrons, notre pièce peut être un peu plus ancienne.

denier de Lambert (1113-1121), évêque de Tournai, est la plus récente des pièces à date certaine.

Ce trésor a par conséquent été enfoui durant les vingt ou trente premières années du XII^e siècle, dans tous les cas, après l'année 1113, peut-être pendant les troubles et l'anarchie dont souffrit la Flandre après l'assassinat de Charles le Bon (1119-1127), dans l'église Saint-Donat à Bruges.

Ces considérations nous portèrent d'abord à revendiquer l'attribution de notre denier pour Charles le Bon ou pour son prédécesseur Baudouin VII à la Hache (1111-1119); d'autant plus que le trésor d'Erweteghem renfermait un denier de Charles le Bon, aux légendes : COMITIS — DE INSULA⁽¹⁾; un certain doute, il est vrai, nous retenait parce que les monnaies connues de Charles le Bon sont signées soit de son monogramme KOS⁽²⁾, soit de son nom en toutes lettres⁽³⁾. Or, nulle signature pareille ne figure sur notre pièce; le nom seul de la commune gantoise brille de tout son fier éclat, en éclipsant entièrement la personne du comte; mais dans la même trouvaille se trouvait un denier inédit portant le monogramme de Robert II de Jérusalem (1092-1111) et au revers une croix recroisetée presque semblable à celle

(1) Voir *Revue belge*, 1880, p. 225.

(2) Denier lillois décrit dans la *Revue belge de numismatique*, 1880, p. 225. Quant au denier de Ghistelles, il faut le restituer à Philippe d'Alsace et lire P. COMES, au lieu de K. COMES.

(3) Denier d'Ancre (Albert) décrit dans la *Revue belge de numismatique*, 1880, p. 225; voir aussi l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1879, p. 184.

de notre pièce, quoique ne traversant pas la légende (celle-ci encore inexpliquée).

D'autre part, notre pièce présente certaines analogies de type avec la monnaie de Clémence, régente de Flandre, pendant l'absence de son mari, Robert II, guerroyant en Palestine (1), et le cousin germain de celui-ci, Baudouin de Hainaut (1070-1099), faisait frapper à Saint-Omer (2) une monnaie montrant au revers la même légende MONE-TAS (3) que celle de notre denier.

Notre monnaie aurait donc été frappée à Gand, sous le règne de Robert II de Jérusalem (4).

Mais pourquoi le nom du comte est-il effacé par celui de la commune gantoise? Robert II avait accompagné Godefroid de Bouillon, à la première croisade; pendant cette expédition, le comte de Flandre avait confié le gouvernement à sa femme Clémence de Bourgogne; celle-ci, pour faire acte d'autorité, s'était empressée de faire battre monnaie en son nom; il est probable qu'alors la remuante et orgueilleuse commune gantoise, profitant de l'éloignement de son souverain et supportant avec

(1) La monnaie de Clémence a peut-être aussi été frappée à Gand.

(2) Voir *Revue belge de numismatique*, 1880, pl. XVI, n° 1.

(3) Une monnaie de Lambert, évêque de Tournai, représentée dans la *Revue belge de numismatique*, 1882, pl. XV, n° 2, porte aussi la légende MONETAS.

(4) Dans un diplôme de 1093 par lequel Robert accepte l'avouerie du monastère de Ham, il est question d'une monnaie de Flandre : « Ut
« autem nos, successores et praedecessores nostri, participes simus
« omnium eleemosynarum et spiritualium bonorum quæ a modo in
« praedicta ecclesia Hamensi fiunt *centum solidos publicae flandrensium*
« *monetae contradidi.* » (MIRÆUS, II, p. 1143.)

impatience les prétentions d'une femme ambitieuse, aura voulu se gouverner elle-même et, comme preuve de son indépendance, aura signé ses monnaies de son nom.

Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que nous voyons le même phénomène se produire chaque fois que l'autorité comtale vient à faiblir ou à disparaître. Ainsi, pendant les troubles qui suivirent la mort de Charles le Bon, les Gantois interviennent activement dans les querelles suscitées par la vacance du trône de Flandre et, sans doute, alors aussi, la commune s'arrogea un gouvernement libre (1); de même, lorsque Philippe d'Alsace (1168-1191) revint, en 1178, de la Terre-Sainte, il trouva la ville de Gand remplie de troubles et d'agitations; pour calmer les Gantois, il dut leur octroyer la charte de 1178 (2); enfin, presque chaque fois que Gand se révolta contre l'autorité des comtes de Flandre, sous Philippe le Beau comme sous Philippe II, elle s'empres-

(1) Voir *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année 1303*, par L.-A. WARNKOENIG. — Cet historien nous dit que le 16 février 1128, les Gantois s'insurgèrent contre leur châtelain à cause de ses injustices et de ses torts continuels envers eux. Le châtelain se rendit auprès du comte (Guillaume de Normandie) qu'il avait ramené à Gand dans la vue de se réconcilier avec les habitants par son entremise; mais le comte voulut dompter les Gantois par la force et faire prévaloir les prétentions du châtelain par la violence; la commune ne se soumit pas et le comte fut obligé de lâcher pied.

(2) Voir TAILLIAR, *De l'affranchissement des communes dans le Nord de la France*, pp. 150 et 226. Cette charte, en publiant de nombreuses dispositions pénales pour le maintien de la paix publique, ne crée pas les libertés de la ville, ni les échevins qui sont les défenseurs et les gardiens des droits de la bourgeoisie. La teneur de cette charte suppose une organisation communale déjà établie et consolidée.

de frapper monnaie en son nom. Il est vrai cependant que les deniers semi-muets frappés dans une période normale portent la signature communale à l'exclusion de celle du prince, et cette constatation vient légèrement affaiblir la force de notre hypothèse.

Quoi qu'il en soit, il est très probable, pour ne pas dire certain, que notre pièce a été battue sous le règne de Robert II le Frison : le style de cette monnaie est bien flamand ; l'abréviation MOTA ou NOTA pour MONETA se trouve également sur les deniers d'Egbert I^{er}, comte de Frise (1057-1068) (1) ; mais il faut lire la légende de notre monnaie en allant de droite à gauche ou du même côté d'une branche de la croix : $\frac{M}{T} \Big| \frac{O}{A}$, et de même l'inscription du centre, de haut en bas, $\frac{G}{A} \Big| \frac{N}{D}$, ou de droite à gauche, $\frac{G}{N} \Big| \frac{A}{D}$ (2) ; sinon, en lisant les lettres en cercle, la lecture donnerait GADN, intervention assez semblable à celle inscrite sur deux petits deniers gantois au casque (3) sur lesquels apparaît l'inscription GNAT (4).

(1) Voir VAN DER CHIJNS, *Monnaies de Frise*, pl. II.

(2) LELEWEL dans ses *Observations sur le type du moyen âge de la monnaie des Pays-Bas*, signale, p. 7 (monnaie de Liège), un denier d'Otbert, évêque de Liège (1091-1119), frappé à Thuin et dont la légende doit aussi être lue de droite à gauche $\frac{T}{I} \Big| \frac{V}{N}$; cette pièce est aussi décrite par APPEL, *Monnaies et médailles du moyen âge*, liv. IV, 2^e partie, pl. XII, n^o 45.

(3) Voir les planches du catalogue de la collection Dewismes, pl. III, nos 55 et 56.

(4) Pour contrôler l'exactitude de la lecture de la légende GAND,

L'orthographe GAND est dérivée de la forme latine GANDAVVM inscrite sur les deniers de Charles le Chauve (840-877) (1) ; sur les deniers de Baudouin IV, on lit, il est vrai : GANT CIVITAS et cette même forme GANT apparaît sur les petits deniers de Philippe d'Alsace, de Baudouin IX de Constantinople (1194-1205), du monétaire Gérolf et enfin sur les autres deniers gantois semi-muets (2) ; ce n'est que plus tard que ressuscite l'orthographe GAND.

De nouvelles trouvailles surgiront peut-être qui nous feront connaître d'autres monnaies gantoises frappées à cette époque ; ainsi finiront par se compléter et se fixer nos idées sur la numismatique flamande du haut moyen âge. Déjà, les récentes découvertes de pièces aux légendes, aux types et aux modules dont l'existence était à peine soupçonnée ont révélé, au grand étonnement des numismates, tout un système monétaire nouveau, avec des caractères particuliers, étranges et imprévus.

G. CUMONT.

nous avons soumis notre pièce à plusieurs numismates et à quelques archivistes, sans les avertir de notre opinion ; presque tous ont lu cette légende de la même manière que nous. Du reste, en cas de contestation, nous soumettrons notre pièce à l'examen de nos confrères.

(1) Voir DEWISMES, pl. I, nos 6, 7 et 8. GAILLARD, *Monnaies de Flandre*, pl. I, nos 5 à 9.

(2) Voir DEWISMES, pl. III, nos 49 à 57 et nos 65 et 66 ; pl. V, nos 436 à 438.
